

Conditions Générales

1. Identification et Application

BV DC Advocaten est une société civile à responsabilité limitée, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises d'Anvers sous le numéro 1004.000.181, avec des bureaux situés à Anvers, 2000, Amerikalei 211.

BV DC Advocaten est une entreprise qui propose des services juridiques au sens le plus large du terme. Sauf accord contraire par écrit, BV DC Advocaten est toujours la partie contractante exclusive du client. Le client reconnaît que BV DC Advocaten est autorisée à faire appel à des tiers pour l'exécution de ses services. Dans la mesure où BV DC Advocaten devrait faire appel à un huissier de justice pour l'exercice de ses services, une relation contractuelle directe est établie entre le client et l'huissier de justice.

Le client accepte que ces conditions générales s'appliquent exclusivement à la relation juridique entre BV DC Advocaten et le client. Sauf accord contraire par écrit, l'applicabilité des conditions générales du client ou de tiers est expressément exclue. BV DC Advocaten signale que chaque client a la possibilité de négocier les dispositions distinctes de ces conditions générales actuelles.

2. Informations et Confidentialité

Pour représenter correctement les intérêts du client, ce dernier s'engage à fournir à BV DC Advocaten toutes les informations utiles de manière opportune et soignée tout au long de la mission. Le client est responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude des informations.

BV DC Advocaten et les avocats associés au cabinet s'engagent, à leur tour, à respecter correctement les différentes obligations légales et éthiques qui leur incombent.

BV Advocatenkantoor s'engage également à traiter chaque mission avec le soin requis et la confidentialité nécessaire. Pour cette raison, il est interdit d'enregistrer des conversations avec des avocats par quelque moyen que ce soit et/ou de transmettre des lettres, des conseils, des documents de procédure et des documents similaires reçus de BV DC Advocaten à des tiers.

3. Droits de Propriété Intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle sont conférés aux documents rédigés par ou pour le compte de BV DC Advocaten. Ces documents ne peuvent en aucun cas être distribués, divulgués ou exploités sans l'accord écrit préalable.

4. Conformité à la Lutte contre le Blanchiment d'Argent

BV DC Advocaten attire l'attention du client sur l'existence d'obligations de déclaration et d'identification, notamment celles stipulées dans la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la limitation de l'utilisation d'espèces.

Le client reconnaît que BV DC Advocaten est tenue de remplir ses obligations légales de déclaration et d'identification et coopérera en conséquence.

5. Frais et Coûts

Le mode de calcul des honoraires et des frais sera communiqué au début de la mission.

Sauf accord contraire, BV DC Advocaten calcule ses honoraires aux tarifs horaires communiqués, se réservant le droit d'ajuster ces tarifs une fois par an.

Les frais peuvent comprendre des frais généraux fixes et des frais spécifiques pour des services particuliers.

BV DC Advocaten facturera régulièrement les honoraires et les frais par le biais de factures (intérimaires). BV DC Advocaten se réserve également le droit de subordonner l'exécution de ses travaux au paiement d'avances, qui seront facturées par le biais d'une facture d'avance.

Les montants facturés par BV DC Advocaten doivent être payés dans un délai de quatorze jours à compter de la date de la facture. Toute contestation concernant la facture de BV DC Advocaten doit également être signalée dans un délai de quatorze jours à compter de la date de la facture.

En cas de retard de paiement, des intérêts sont dus à partir de la date d'échéance de la facture, ou, pour les consommateurs, à partir de l'expiration du délai d'attente. Le taux d'intérêt applicable est égal au taux stipulé à l'article 5 de la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

En cas de retard de paiement, BV DC Advocaten est également en droit de facturer une clause pénale de 10 % du montant impayé ou, pour les consommateurs, le maximum autorisé pour la clause pénale. BV DC Advocaten se réserve également

le droit de suspendre l'exécution de ses services et/ou de résilier le contrat avec effet immédiat.

Le client accepte que BV DC Advocaten ait le droit de compenser les sommes encore dues à BV DC Advocaten ou à des tiers auxquels elle a fait appel avec les sommes que BV DC Advocaten reçoit sur son compte de tiers pour le compte du client. Les frais engagés par l'huissier de justice seront facturés par celui-ci au client.

Pour plus de précision, BV DC Advocaten précise que les frais d'une procédure judiciaire et/ou administrative ne se limitent pas aux frais et honoraires susmentionnés. Par conséquent, en vue de l'estimation des coûts totaux, il convient également de tenir compte, entre autres, des droits de greffe, des frais et droits d'enregistrement, ainsi que d'une indemnité de procédure.

6. Fonds de Tiers

Toutes les sommes reçues par BV DC Advocaten sur son compte de tiers seront transférées dans les plus brefs délais sur le compte du destinataire désigné, dans la mesure où cela est légalement autorisé.

Si BV DC Advocaten n'a pas le droit de transférer une somme qu'elle reçoit sur son compte de tiers, BV DC Advocaten en informera le client dans les plus brefs délais.

7. Résiliation du Contrat

Les deux parties ont la possibilité de résilier unilatéralement la relation juridique par écrit.

Si BV DC Advocaten résilie unilatéralement la relation juridique, elle accordera au client le temps nécessaire pour lui permettre de faire appel à un autre avocat.

Dans la mesure où le client résilie unilatéralement la relation juridique, il indemniserà BV DC Advocaten pour toutes ses dépenses, tout son travail et tout ce qu'elle aurait pu gagner dans le cadre de cette relation juridique.

8. Responsabilité

Sauf en cas de fraude, la responsabilité de BV DC Advocaten est limitée au montant couvert par l'assurance responsabilité professionnelle, qui peut être tenue responsable jusqu'à un montant maximal de 2 500 000,00 EUR.

Cependant, si l'assureur responsabilité professionnelle de BV DC Advocaten refuse la couverture, la responsabilité de BV DC Advocaten, sauf en cas de fraude, est limitée au montant des honoraires payés par le client, avec un maximum de 25 000,00 EUR.

Pour évaluer la responsabilité éventuelle de BV DC Advocaten, le client reconnaît que les obligations de BV DC Advocaten, sauf clause contraire écrite, doivent être qualifiées d'obligation de moyens. En ce qui concerne les erreurs commises par des tiers auxquels BV DC Advocaten fait appel, BV DC Advocaten ne peut pas être tenue responsable, sauf faute intentionnelle de ces tiers.

Il est rappelé au client que, conformément aux dispositions légales, il ne peut prétendre à une indemnisation pour tout préjudice que s'il a mis BV DC Advocaten en demeure dans les six mois à compter du moment où une personne normale et diligente aurait pu constater la faute commise par BV DC Advocaten.

9. Protection des Données Personnelles

BV DC Advocaten prend soin de vos données personnelles. Vous trouverez plus d'informations dans notre politique de confidentialité, disponible sur notre site web.

Le client est responsable de l'exactitude des données qu'il transmet à BV DC Advocaten et s'engage à respecter le règlement général sur la protection des données lors de la transmission de données personnelles.

Le client a le droit d'accéder à ses données, de les rectifier, de les supprimer et de s'opposer à leur utilisation, et peut déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des données en cas d'abus de ses données.

10. Droit Applicable et Jurisdiction Compétente

La relation juridique entre BV DC Advocaten et le client est régie par le droit belge.

En cas de litige, les tribunaux d'Anvers, division d'Anvers, sont compétents pour statuer sur le litige.